



Renouvelent automatique d'abonnement (donc de payment) sur Tiilt

Par roulian, le 29/06/2011 à 15:27

Bonjour,

je me suis inscrit le 28 février 2011 sur le site de rencontre tiilt et j'ai payer 30€ pour un accès de trois mois. J'ai profité d'une promotion car le tarif normale est de 75€. Le problème c'est qu'en recevant mon relever de compte il y a 2 jours je me suis aperçu que je me suis fais prélever 75€ sur mon compte alors que je ne voulais pas me réinscrire. J'ai donc contacter le site et il m'a été répondu que les Conditions général d'utilisation stipulait le renouvellement au tarif normale (75€ pour 3 mois en l'occurence) et ils n'ont donc pas voulu me rembourser. Mais je ne suis pas si sûr que le règlement leur donne raison. En effet il y a 3 points qui ne sont pas clair:

-Premièrement il est dit article 9.1 que:

"L'utilisateur sera tenu informé de l'état de son abonnement", ce qui est faux car ils ne m'on pas prévenu par email, en revanche pour m'envoyer de la pub il savent faire.

-Dans le même article: "Sauf résiliation expressément demandé...l'abonnement sera automatiquement renouvelé". Pourtant **j'ai cocher la case NON pour: "Je shouaite donc prolonger mon abonnement pour une durée de 3 mois"**, ce qui laisse clairement pensée que l'abonnement ne sera pas renouvelé automatiquement. Donc je l'ai expressément demandé

-De plus il est marqué article 7 que: "Le prix et les modalités de payment des différents services payants sont constamment accesibles lors de la présentation", hors quand je me suis inscrit il y avait une promotion (30€/3mois), je ne savais pas que le véritable prix était de 75€ car il mettait seulement le pourcentage de réduction que cela représentait. Il suffit de faire un produit en croix pour le connaitre, c'est simple. Mais cela ne concorde pas vraiment avec cette article (Le prix et les modalités de payment des différents services payants sont constamment accesibles lors de la présentation) car je sais que beaucoup de personne ne sont pas capable de faire ce simple calcul par manque de notions. Les tarifs ne sont donc pas explicites.

Voici le lien permettant de voir ce fameux règlement, il faut cliquer sur "les Conditions Générales d'Utilisation" (en dessous de "Je m'inscris!)" :
<http://www.tiilt.fr/>

Avis au amateur de me dire si il me donnerait raison ou pas et ce que vous me conseiller de faire. Je rappel qu'il ne m'ont absolument pas averti avant de me prélever 75€ alors qu'il leur

est si facile de le faire par email et je pense que cela n'est pas normal.

Merci

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **17:46**

oh la, ça semble être une société luxembourgeoise (lisez les CGV jusqu'à la dernière ligne) donc avec la loi luxembourgeoise (toujours vérifier ça avant, les CGV qui imposent la juridiction en cas de litige, c'est à fuir)

Avez-vous envoyé une autorisation de prélèvement ?

Si oui, révoquez-là ET faites opposition sur le prélèvement

Si non, c'est un paiement CB sans code, donc exigez de votre banque qu'elle recrédite (sans code et sans signature, elle y est obligée, sans que vous soyez obligé de porter plainte et surtout dites seulement "ça je ne sais pas ce que c'est", ne dites RIEN sur le litige commercial) Comme ça, c'est à la société en question de vous attaquer (et ils devront le faire en France)

Par **roulian**, le **30/06/2011** à **14:58**

Ce que vous venez de me dire m'intéresse beaucoup.

Ce n'est pas un prélèvement automatique, j'ai donné mes numéros de cartes.

Donc si j'ai bien compris vous me dites d'aller voir ma banque, de leur dire que je ne sais pas ce que c'est que ce prélèvement et donc la banque va me le recréditer.

Mais vous me dites que la société va m'attaquer dans un tribunal français. Oui mais après j'ai de grande chance de perdre?

Par **Domil**, le **30/06/2011** à **15:29**

Non, je dis que s'ils veulent vous attaquer, ils devront le faire devant un tribunal français, il y a des chances qu'ils ne le fassent pas. Si un jour, vous recevez une convocation au tribunal (car en plus, ils risquent plus de vous envoyer une société de recouvrement qui n'a que le pouvoir de vous menacer), il sera toujours temps de payer ou de se poser la question.

Par **roulian**, le **30/06/2011** à **19:51**

D'accord donc vous m'assurez que je ne risque pas de m'assurer de gros ennui en faisant cela?

Par **Domil**, le **30/06/2011** à **19:54**

gros ennuis non, mais vous pouvez aussi, par peur (ils comptent dessus) payer tout ce qu'ils exigent

Par **le farouk**, le **24/12/2014 à 10:35**

Ce sont des escrocs. Je me suis désabonné et supprimé mon profil. Je n'y ai plus accès avec mon mot de passe. Mais on a abusivement prélevé mon compte. Je compte en aviser la justice et déposer une plainte pour extorsion

Par **Lucky-fox**, le **16/06/2015 à 04:30**

bonjour je viens aussi de me faire arnaquer par X.flirt j'ai souscrit par carte pour 3 jours d'essais (pour quelques modiques 3.75€).

J'ai donc accédé au site durant ces trois jours mais un mois plus tard je vois sur mon compte que j'ai été débité de 99€ alors que je ne suis plus allé sur ce site depuis!

De plus je n'arrive plus à aller sur le site pour me désabonner je vais essayer de ré-créditer mon compte avec ma banque comme vous le conseillez

Mais je suis quasi sûr que ma banque va refuser.

Je suis écoeuré cela représente 1/4 de mon RSA je n'ai pas les moyens d'avoir une discussion avec un avocat.

Je n'ai rien mangé ce mois-ci, à cause de cette arnaque.

Je suis preneur de tous conseils je laisse mon téléphone et mon skype et mon mail

lucky.fox777 mathieu.hug@sfr.fr (mais je ne lis jamais mais mail sauf si je sais qu'il y en a un que je dois aller voir) et 04/43/57/78/50.

Merci d'avance!